



COORDINATION CDG OCCITANIE

# AVIS D'OUVERTURE

## CONCOURS

### D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales, organisent en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022 dans les spécialités et options suivantes :

Spécialités	Options ouvertes	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
			Ext.	Int.	3 <sup>e</sup> C	
<b>BATIMENT, TP, VRD</b>	- Agent d'exploitation de la voirie publique	<b>CDG des Pyrénées-Orientales</b> Centre del Mon - BP 901 35 boulevard Saint-Assisclé 66020 PERPIGNAN CEDEX ☎ 04 68 34 88 66 <a href="http://www.cdg66.fr">www.cdg66.fr</a>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	Perpignan ou ses environs
<b>LOGISTIQUE et SECURITE</b>	- Magasinier, - Maintenance bureautique, - surveillance, télésurveillance, gardiennage	<b>CDG du Gard</b> 183 chemin du Mas Coquillard <b>30900 NIMES</b> ☎ 04.66.38.86.98 <a href="http://www.cdg30.fr">www.cdg30.fr</a>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	Nîmes ou ses environs
<b>RESTAURATION</b>	- Cuisinier - Pâtissier - Restauration collective	<b>CDG de la Lozère</b> 11 boulevard des Capucins BP 80092 48003 MENDE CEDEX ☎ 04 66 65 30 03 <a href="http://www.cdg48.fr">www.cdg48.fr</a>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	Mende ou ses environs

<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>	
<b>CONCOURS EXTERNE</b>	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.
<b>CONCOURS INTERNE</b>	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
<b>TROISIEME CONCOURS</b>	Ouvert aux candidats justifiant, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.
<b>Date de l'épreuve d'admissibilité</b>	<b>Jeudi 20 janvier 2022</b>
<b>Période de pré-inscription ou de retrait des dossiers</b>	Du mardi 24 août au mercredi 29 septembre 2021 inclus <b>auprès du CDG organisateur</b> <b>ou directement sur le portail national <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></b>
<b>Date limite de clôture des inscriptions (ou dépôt de dossier)</b>	Jeudi 7 octobre 2021 <b>auprès du CDG organisateur.</b>

**Attention : Les inscriptions s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité.**